

## I. POLITIQUE WALLONNE - Prix de l'eau et tarification

***Question : Faut-il bloquer la hausse du prix de l'eau comme souhaite le faire le Ministre VANDE LANOTTE ?***

	<p>Favorable au blocage de la hausse du prix de l'eau tout en expliquant pourquoi celui-ci augmente (cf. investissements en termes d'assainissement des eaux usées).</p>
	<p>Il faut continuer les politiques d'investissements prévues tout en assurant une maîtrise des coûts (cf. importance du rôle du nouveau régulateur wallon) et en surveillant la baisse des consommations.</p>
	<p>Favorable à toute augmentation indispensable et rappelle pourquoi des investissements sont nécessaires. Le coût-vérité doit être d'application pour tout le monde !</p>
	<p>Si l'augmentation est nécessaire pour réaliser les objectifs fixés par l'Europe, il faudra l'appliquer pour continuer à investir dans l'assainissement, mais en limitant le plus possible cette augmentation. Il faut augmenter la contribution du secteur agricole et industriel (au niveau eaux usées).</p>

***Question : Est-il normal qu'il existe des différences de prix entre Communes wallonnes en matière d'eau ?***

	<p>L'essentiel est de conserver une gestion publique de l'eau et de respecter les performances à atteindre, même s'il est regrettable que des différences de prix existent encore ; à cet égard, il faudrait plus d'équité mais comment ?</p>
	<p>Il y a des objectifs à rencontrer, c'est le plus important, et si la structure actuelle y répond et se révèle performante, le système de tarification et les structures en place peuvent subsister.</p>
	<p>Trouve inadmissible qu'il subsiste encore des différences de prix. Il y a une obligation d'amélioration du service et du respect des normes fixées. Favorable à l'établissement d'indicateur de performance.</p>
	<p>Le sujet du regroupement des opérateurs est très sensible (cf. regroupements dans le secteur de l'électricité). Les Communes sont libres de leur choix. Si certains services au Régies communales souhaitent se regrouper de leur propre initiative, on ne peut qu'approuver la démarche. Favorable aux indicateurs de performance.</p>

**Question : Quel est votre avis par rapport aux ressources alternatives en eau : faut-il instaurer une contribution sur celles-ci ?**

	Favorable au développement de citernes à eau de pluie pour les usages non domestiques et à l'introduction d'une taxation spécifique.
	Défavorable à l'instauration d'une taxe (cf. syndrome du photovoltaïque, on ne change pas les règles après). Si nécessité d'instauration d'une taxation, celle-ci ne vaudrait que pour les nouveaux usagers et non pour les anciens. Mais, le raccordement a un prix ! (charges fixes).
	Ne trouve pas normal que les citoyens ne soient pas sur un pied d'égalité en termes d'assainissement (paiement CVA).
	Favorable à la mise en place d'une taxation pour les utilisateurs de puits privés, mais défavorable pour les citernes à eau de pluie dont il faut encore encourager l'installation pour le recours aux usages non domestiques dans l'esprit du développement durable. En outre, les citernes pourraient également jouer d'autres rôles comme celui de bassins d'orage (rôle d'écrêteur), c'est la compensation apportée.

**Question : Ne serait-il pas adéquat d'augmenter la contribution du secteur industriel à l'épuration des eaux usées ?**

	Favorable au rééquilibrage de la contribution du secteur industriel via la mise en place de contrats de services. Ce rééquilibrage devra tenir compte notamment des activités, du personnel employé et de la qualité des eaux nécessaires, ...
	Il faut que le secteur industriel puisse continuer à se développer et donc, tout débat sur cette question devra tenir compte de ce facteur et de la nature de l'industrie (garantie d'approvisionnement, qualité de l'eau à fournir), attention à la compétitivité.
	Pas d'avis sur cette question.
	Favorable à un rééquilibrage progressif en y associant le secteur industriel <u>et</u> le secteur agricole. Il faut en outre développer un processus d'économie circulaire au sein de l'entreprise (c'est-à-dire récupération des substances qui sont rejetées mais entrent dans la fabrication).

**Question :** *Est-ce que le Fonds social remplit ses objectifs compte tenu de la hausse du nombre de consommateurs qui se trouvent en difficulté de paiement ?*

	Il faut conserver le mécanisme tout en le rendant plus efficace dans la pratique, attention aux politiques différentes d'un CPAS à l'autre.
	Le Fonds social fonctionne de manière imparfaite dans certaines structures. Il faut garder un principe de solidarité mais pas de « sur-solidarité » car c'est dans ce cas toujours les mêmes qui contribuent.
	Le mécanisme du Fonds social doit être maintenu et même être intensifié pour certaines catégories comme les familles nombreuses.
	Il serait intéressant d'amender le système de tarification en vue de le faire évoluer vers une tarification progressive pour les ménages (cf. système en place à Bruxelles). Si nécessaire, il faut revoir à la hausse la contribution au Fonds social. Quid des cas de volumes surfacturés suite à des soupapes qui fuient sur les installations d'eau chaude ?

**Question :** *La régulation du prix de l'eau était jusqu'à présent une compétence du SPF Economie. Avec la réforme de l'Etat, le Gouvernement wallon semble vouloir confier cette mission à la DGO6 (Economie, Emploi et Recherche). Qu'en pensez-vous ?*

	Favorable à la proposition d'AQUAWAL de confier cette mission à un Organe indépendant qui serait financé via la facture d'eau, pas à la DGO6.
	N'est pas favorable à la proposition de confier la mission à la DGO6. Favorable à un régulateur indépendant du Pouvoir politique et du SPW et, pourquoi pas, réfléchir à une régulation commune au secteur « Eau - Electricité ». <u>Rappel que les négociations en cours au Gouvernement wallon ne vont absolument pas dans le sens d'un régulateur indépendant.</u>
	Favorable à un régulateur indépendant.
	L'eau est un bien de première nécessité ; donc il ne faut pas confier cette compétence à la DGO6 qui s'occupe notamment de l'aspect économique. Il faut par contre un régulateur spécifique au secteur « eau ». Pourquoi ne pas raccrocher ce régulateur au secteur de l'eau et au Ministre de l'Environnement qui a l'eau dans ses attributions.

**I. POLITIQUE WALLONNE - Gestion des eaux usées**

**Question :** *La Belgique a été condamnée par la Cour de Justice européenne à une amende de 10 millions d'euros pour son retard en matière de traitement des eaux usées. Que pensez-vous de la situation de la Wallonie en matière de gestion des eaux usées ?*

	<p>Partage les points de vue exprimés par les autres formations politiques tout en soulignant que les investissements doivent être bien pensés. Salue le travail accompli au quotidien par les intercommunales qui peuvent être des outils dans la mise en place du SPAA avec la collaboration des Communes.</p>
	<p>En Wallonie et contrairement à d'autres états européens, la barre a été fixée très haut. Il faut continuer l'effort d'investissement et notamment pour les stations d'épuration de plus de 2.000 EH et les zones de baignade et maintenir l'exploitation de l'existant. Il faut confier à la SPGE la mise en place du Service Public d'Assainissement Autonome (SPAA) (cf. Protectis). Un point d'attention doit être porté sur l'entretien des réseaux d'égouts.</p>
	<p>Le PGDA a permis de modifier bon nombre de pratiques du secteur agricole. Il faut se concentrer sur les zones rurales. L'amende est un peu injuste car la Wallonie a bien avancé ces dernières années et nous avons acquis un savoir-faire extraordinaire et développé les métiers de l'eau. Ne pas négliger l'aspect emploi lié à la filière eau.</p>
	<p>Le Fédéral a déjà acquitté l'amende qui sera probablement répartie entre les trois Régions. A ce stade, il faut absolument avancer en matière d'assainissement autonome et dans les zones de baignade tout en définissant des priorités en concertation avec la SPGE. L'aspect prévention doit être le maître-mot de toute action (actions en amont, substances émergentes, Reach, ...).</p>

**Question :** *Faut-il développer en Europe un traitement supplémentaire en matière d'eaux usées comme un traitement quaternaire pratiqué par exemple en Suisse ?*

	<p>Question <u>trop spécifique</u>.</p>
	<p>Question <u>trop spécifique</u>.</p>
	<p>Question <u>trop spécifique</u>.</p>
	<p>Question <u>trop spécifique</u>.</p>

**Question :** *La Flandre dispose depuis assez longtemps d'une législation sur les eaux pluviales. Faut-il prévoir un tel package législatif en Wallonie ? Faut-il prévoir, comme en France, une taxation sur les surfaces imperméabilisées ?*

	<p>Il ne faut absolument pas instaurer une taxation compensatoire à l'imperméabilisation. Il faut trouver des solutions qui s'intègrent dans les projets de construction en zones inondables (bassins d'orage, rétention d'eau pour pompiers, ...).</p>
	<p>Contre la mise en place d'une taxation (mais pour des dispositions réglementaires en amont : zones tampon, bonnes pratiques agricoles, ...). Il faut absolument s'atteler à la rédaction d'un Règlement général wallon d'urbanisme.</p>
	<p>N'est pas favorable à la taxation. La solution passe par l'aménagement du territoire ; il faudra notamment construire des infrastructures adéquates.</p>
	<p>Il faut agir en cette matière, mais pas via la mise en place d'une taxation. Il faut agir via l'aménagement du territoire comme par exemple la mise en place d'un système de points pour lutter contre l'imperméabilisation des surfaces. Ecolo travaille sur un projet de Décret pour trouver des solutions pour compenser l'imperméabilisation des surfaces (exemple : création de zones de rétention d'eau, création de toitures végétales, ...).</p>

**Question :** *L'entretien des égouts est actuellement une compétence communale. Cette compétence doit-elle rester aux Communes ou être déléguée aux OAA ou à la SPGE ?*

	<p>La priorité doit être donnée aux Communes et aux OAA qui peuvent collaborer.</p>
	<p>La situation actuelle est insatisfaisante, c'est le maillon manquant. La solution passe par un partenariat OAA - SPGE - Communes. Des questions devront être également soulevées comme par exemple la mise en place d'une gestion séparative des eaux de ruissellement.</p>
	<p>Il faut associer la SPGE et les OAA dans un mécanisme à mettre en place, ce qui permettra de dégager les Communes de certaines tâches.</p>
	<p>Les OAA doivent apporter leur expertise et se coordonner avec les Communes, c'est à elles qu'appartient le choix.</p>

**I. POLITIQUE WALLONNE - Eaux de baignade**

**Question :** *Quel est votre avis par rapport à la qualité des eaux de baignade ?*

	-
	Il y a encore des zones de baignade non-conformes. Il faut agir en cette matière tout en conservant à l'esprit la dualité nécessaire entre l'aspect sanitaire et l'aspect économique (touristique).
	Il faut veiller à un équilibre Environnement/Economie sous la coupole santé publique.
	-

**I. POLITIQUE WALLONNE - Polluants émergents**

**Question :** *Que pensez-vous de l'apparition de nouveaux polluants (substances pharmaceutiques ou hormones) : comment agir en cette matière en vue d'assurer la sauvegarde des écosystèmes ?*

	Il faut agir avant tout à la source en vue d'éviter la commercialisation de ces polluants et donc également passer par une sensibilisation des consommateurs.
	Partage l'avis du représentant d'Ecolo tout en souhaitant la nécessité de mise en place d'actions concrètes sur le terrain.
	Pas de réponse précise sinon qu'il faudra s'occuper de cette problématique.
	Il faut poursuivre les projets de recherche en cours comme le projet IMHOTEP. Il faudra référencer ces substances dans la liste Reach

## II. POLITIQUE EUROPEENNE - Libéralisation du secteur de l'eau

**Question :** *Que pensez-vous d'une éventuelle libéralisation du secteur de l'eau ?*

	La gestion de l'eau doit rester dans les mains du secteur public qui est le garant d'une gestion efficace et efficiente.
	Le modèle actuel a fait ses preuves. Volonté donc de maintenir celui-ci car il n'y aurait aucune plus-value à changer les choses. Dans le cas contraire, c'est à celui qui rend le meilleur service public que revient la gestion. Donc attention !
	L'eau est un bien commun et doit rester dans le giron du secteur public, garant de la solidarité, transparence, juste prix et participation citoyenne.
	L'eau est un bien de première nécessité. En conséquence, sa gestion doit rester aux mains du secteur public.

**Question :** *La Commission européenne n'a-t-elle pas des exigences trop excessives par rapport au secteur de l'eau pour lesquelles les Etats n'arrivent pas toujours à suivre la cadence ?*

	Des objectifs trop ambitieux risquent d'entraîner des investissements trop importants et donc un endettement disproportionné. Néanmoins, il ne faut pas oublier les objectifs fixés.
	Si les objectifs en matière de qualité et d'assainissement sont irréalistes, c'est préoccupant. En effet, les mécanismes d'endettement risquent de brider les possibilités d'actions de la Wallonie. Tout fait partie d'un équilibre environnement - économie (tourisme) - santé publique.
	Il faut se rappeler qu'il faut tout faire pour les générations futures. Tout investissement dans le secteur est un investissement pour le futur. C'est une question de santé publique.
	Il faut réaliser un état des lieux et en fonction de cela, prévoir des mesures adéquates pour améliorer la qualité des eaux (cf. état lamentable de la mer Baltique). On est trop strict pour les eaux de baignade, peu ou pas de risque pour la santé.

## II. POLITIQUE EUROPEENNE - Gaz de schiste

**Question :** *Que pensez-vous de l'exploitation éventuelle du gaz de schiste ?*

	Réserve sur le sujet par rapport aux risques potentiels en matière d'environnement et de santé.
	Nuancé sur le sujet. Il ne faut évidemment pas prendre de risques environnementaux pour notre or bleu, ni sanitaires, mais il ne faut pas dire directement non sans aucune évaluation et fermer la porte à de nouvelles technologies (cf. forages exploratoires de gaz à Porcheresse).
	Pas favorable a priori mais pas assez d'information dans l'état actuel pour se prononcer définitivement.
	Contre s'il y a fracturation hydraulique. En effet, il existe des risques de contamination du sous-sol (cf. les exploitants refusent de donner la composition des liquides de fracturation utilisés).

### III. CONCLUSIONS

**Question :** *Quels sont vos trois sujets principaux et pouvez-vous les classer par priorités ?*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'assainissement et notamment en priorité l'assainissement en zones rurales.</li> <li>- Tarification en tenant compte de l'assainissement et des investissements nécessaires.</li> <li>- Osmose à mettre en place en matière de gestion d'eau de pluie pour les particuliers.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'assainissement et notamment en priorité l'assainissement en zones rurales.</li> <li>- Intensification de la concertation avec les acteurs de terrain.</li> <li>- Utiliser les mutations technologiques pour en faire des opportunités.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du taux de TVA à 6 %.</li> <li>- Poursuite de l'assainissement en zones rurales.</li> <li>- Intensifier le mécanisme du Fonds social et revoir le système de tarification pour les familles nombreuses.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le processus d'économie circulaire.</li> <li>- Poursuivre l'assainissement autonome et notamment pour les zones de baignade et Natura 2000.</li> <li>- Mise en œuvre des PGDHw et accélérer la rédaction des 2<sup>es</sup> Plans de gestion.</li> </ul>